

**Direction Générale des
collectivités locales**

Paris, le

Sous-Direction des Compétences
et des Institutions locales

Bureau des services publics locaux
Affaire suivie par : Oriane CHENAIN
Tél : 01 40 07 29 24

Le ministre de l'intérieur,
de la sécurité intérieure et des libertés locales

à

Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France
Monsieur le Préfet de police
Mesdames et Messieurs les Préfets de département

OBJET : Situation exceptionnelle en matière funéraire

1) Mobilisation des services publics

Les conséquences de la canicule ont fortement sollicité, ces derniers jours, les services publics. Les services de l'Etat comme ceux des collectivités locales se sont fortement mobilisés pour venir en aide aux personnes victimes de la canicule et ont montré, une fois de plus, leur sens de l'intérêt général.

Je vous demande de veiller personnellement au maintien de cette forte mobilisation. Vous veillerez, en particulier, à ce que les structures d'accueil (maisons de retraite, hôpitaux,...) et les services sociaux départementaux chargés de l'aide aux personnes isolées et en hébergement privé soient toujours présents auprès des personnes affaiblies afin que soient mis en œuvre notamment les conseils de prévention donnés par le numéro vert du ministère de la santé (0800 240 250).

Vous vous assurerez également de la mobilisation des services funéraires, par le recours à des horaires élargis d'ouverture des cimetières, y compris pendant le week-end, pour faciliter les inhumations et les incinérations.

2) Déclenchement du "plan blanc"

Face à la réduction des effectifs dans le week-end du 15 août et à la situation qui reste tendue dans de nombreux départements, vous aviserez de la nécessité de déclencher un plan blanc pour votre département en application de la circulaire du 3 mai 2002 du ministre de la santé.

3) Délais d'inhumation

En vertu des articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales, toute inhumation ou crémation doit avoir lieu, si le décès s'est produit en France, six jours au plus après le décès.

Etant donné la situation exceptionnelle liée aux conditions climatiques à laquelle nous sommes confrontés, ces délais ne semblent plus pouvoir être respectés dans certains départements.

Si les opérateurs funéraires venaient nombreux en préfecture pour solliciter ces dérogations, ce qui contribuerait à rallonger les procédures et à diminuer leur disponibilité aux familles, vous pourrez, à titre exceptionnel et limité dans le temps, porter par arrêté ce délai de 6 à 15 jours. Un modèle d'arrêté est joint à cette circulaire.

Vous voudrez bien informer les maires et les professionnels des arrêtés que vous seriez amenés à prendre.

4) Circulation des poids-lourds le week-end

Un arrêté interministériel a été pris pour autoriser la circulation des poids-lourds nécessaires aux activités funéraires (ci-joint).

3) Utilisation de cercueils hermétiques

Dans le cas où le recours aux cercueils hermétiques (qui peuvent être stockés dans des lieux non réfrigérés) serait nécessaire à cause de la saturation des chambres funéraires, les opérateurs funéraires ne factureront pas aux familles le surcoût nécessaire et adresseront la facture éventuelle à l'Etat. Les modalités pratiques de prise en charge financière seront déterminées prochainement.

5) Réquisitions et théorie des circonstances exceptionnelles

Vous faciliterez l'utilisation par les opérateurs funéraires de salles ou d'autres équipements et réquisitionnez ces salles et équipements si cela s'avérait nécessaire.

Je vous rappelle par ailleurs que la théorie des circonstances exceptionnelles, en cas de cataclysme naturel, vous permet de prendre les mesures appropriées quand l'administration, du fait de ces circonstances, a été dans l'impossibilité d'agir conformément au principe de légalité. Les mesures doivent être ajustées dans le temps et l'espace aux circonstances et l'intérêt pour la sauvegarde duquel le principe de légalité n'a pas été observé doit être un intérêt suffisamment important pour justifier le sacrifice du principe (rétablissement de l'ordre).

Les circonstances vous permettent donc localement de prendre toutes les mesures que vous estimerez nécessaires pour que des règles administratives nécessaires en période normale ne viennent pas perturber le bon fonctionnement du service public dans les circonstances que nous connaissons.

6) Statistiques

Vous continuerez à m'adresser, dans la mesure du possible, les statistiques journalières de décès, chaque matin pour la veille, aux numéros de fax indiqués dans mon message précédent.

Dans les cas où les services auxquels vous vous adressez seraient dans l'impossibilité de vous fournir des chiffres, vous me les adresserez lundi matin 18 août.

Je vous remercie de votre forte implication dans la gestion de cette crise.

Pour le ministre et par délégation,
le directeur adjoint du cabinet,

Daniel CANEPA

Arrêté n°

Portant dérogation au délai d'inhumation et de crémation

Le préfet de ...

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1311-1 à 4 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.2213-33 et R.2213-35 ;

Considérant les circonstances exceptionnelles notamment liées aux conditions climatiques ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour permettre l'organisation des obsèques dans le respect dû aux morts et à la dignité des familles ;

Sur proposition de...

ARRETE

Article 1^{er} : Le délai dans lequel doit avoir lieu une inhumation ou une crémation, prévu par les articles R. 2213-33 et R.2213-35 du code général des collectivités territoriales, est porté de 6 jours à 15 jours, dimanches et jours fériés compris, jusqu'au retour à la situation de mortalité hebdomadaire moyenne.

Article 2 : Le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, le directeur de la réglementation, les maires du département, les chefs d'établissements hospitaliers, les services de police et de gendarmerie, les services de pompes funèbres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à .

Le préfet

COQUIN, Yves

De: ESCOUROLLE, Dominique
Envoyé: jeudi 14 août 2003 19:36
À: COQUIN, Yves; BOUDOT, Jocelyne
Objet: Point NV à 18h

Voici le nombre de sollicitations pour la journée :

989 au total, 175 en service fermé, 814 de 10h à 18h dont 578 traités (71 %).

Soit au total depuis le début du dispositif, près de 25 000 appels.

Voici également une analyse qualitative des appels.

Je suis joignable durant votre w.e. de permanence au dispositif ou si problème avec le numéro vert.

, si vous souhaitez faire passer une info sur le

Bon week-end à vous,

Dominique.



StatNVcanicule.xls



ES.Chaleur.doc

COQUIN, Yves

De: COQUIN, Yves
Envoyé: jeudi 14 août 2003 19:46
À: BOLOT-GITTLER, Anne
Objet: TR: Point NV à 18h

Je me permets de vous adresser le bilan du numéro vert jusqu'à aujourd'hui.

C'est moi qui suis de garde ce week end.

Y. C.

-----Message d'origine-----

De : ESCOUROLLE, Dominique
Envoyé : jeu. 14 août 2003 19:36
À : COQUIN, Yves; BOUDOT, Jocelyne
Objet : Point NV à 18h

Voici le nombre de sollicitations pour la journée :

989 au total, 175 en service fermé, 814 de 10h à 18h dont 578 traités (71 %).

Soit au total depuis le début du dispositif, près de 25 000 appels.

Voici également une analyse qualitative des appels.

Je suis joignable durant votre w.e. de permanence au dispositif ou si problème avec le numéro vert.

, si vous souhaitez faire passer une info sur le

Bon week-end à vous,

Dominique.



StatNVCanicule.xls



ES.Chaleur.doc

COQUIN, Yves

De: BOLOT-GITTLER, Anne
Envoyé: jeudi 14 août 2003 19:56
À: COQUIN, Yves
Objet: RE: Point NV à 18h

moi aussi. ABG

-----Message d'origine-----

De : COQUIN, Yves
Envoyé : jeu. 14 août 2003 19:46
À : BOLOT-GITTLER, Anne
Objet : TR: Point NV à 18h

Je me permets de vous adresser le bilan du numéro vert jusqu'à aujourd'hui.

C'est moi qui suis de garde ce week end.

Y. C.

-----Message d'origine-----

De : ESCOUROLLE, Dominique
Envoyé : jeu. 14 août 2003 19:36
À : COQUIN, Yves; BOUDOT, Jocelyne
Objet : Point NV à 18h

Voici le nombre de sollicitations pour la journée :

989 au total, 175 en service fermé, 814 de 10h à 18h dont 578 traités (71 %).

Soit au total depuis le début du dispositif, près de 25 000 appels.

Voici également une analyse qualitative des appels.

Je suis joignable durant votre w.e. de permanence au le dispositif ou si problème avec le numéro vert. si vous souhaitez faire passer une info sur

Bon week-end à vous,

Dominique.

<< Fichier: StatNVCanicule.xls>>

<< Fichier: ES.Chaleur.doc>>

ax reçu de :


PREFECTURE DE POLICE
CABINET DU PREFET

PARIS, le 14.8.03

TELECOPIE

EXPEDITEUR : M. LALANDE
Préfet, Directeur de Cabinet

Numéro de téléphone : 01 53 71 27 10

Numéro de télécopieur : 01 53 71 67 23

DESTINATAIRE :

à l'attention de M. : ABENHAÏM

Numéro de télécopieur : 01 40 56 40 56

NOMBRE DE PAGES 1+. 7

OBJET :

imp. 01.28 10-01



PREFECTURE DE POLICE
CABINET DU PREFET

Le 14 août 2003

LE PREFET DE POLICE

à

MONSIEUR LE MINISTRE DE LA SANTE, DE LA FAMILLE
ET DES PERSONNES HANDICAPEES

- à l'attention de Monsieur le Directeur Général de la Santé -

OBJET : Comptabilisation des décès à Paris depuis début août.

- P.J. : 2**
- Décès enregistrés par les services de l'état-civil de la Mairie de Paris, du 1^{er} au 13 août : comparaison 2003/2002
 - Interventions de la Brigade des Sapeurs-Pompiers : comparaison 2003/2002

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, les chiffres des décès collationnés par les services de l'état-civil des vingt mairies d'arrondissement, depuis le début du mois d'août, ainsi que le relevé des interventions de la Brigade des Sapeurs-Pompiers, concernant les secours aux victimes et les victimes décédés. Ces chiffres sont comparés à ceux de la période identique de 2002.

Il est important de souligner que les chiffres communiqués par les services de l'état-civil recensent de façon exhaustive les décès survenus dans la capitale, avec un décalage d'environ 24 heures, la date du décès étant celle de la déclaration. En revanche, les chiffres des interventions des Sapeurs-Pompiers ne concernent pas exclusivement la capitale, ce service intervenant également dans les départements de la petite couronne. Leur examen fait ressortir une évolution intéressante par sa similitude, au cours des trois derniers jours.

Le Préfet de Police
Pour le Préfet de Police,

Le Préfet, Directeur du Cabinet
Michel Lalande

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE

9, Boulevard du Palais - 75195 PARIS RP - Tél. : 01 53 71 53 71 / 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 36 67 22 22 (1,47 F ou 0,22 €/minute)

3611 PREFECTURE DE POLICE (gratuit les trois premières minutes puis 0,37 F ou 0,06 €/minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - tél : cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

**Nombre de décès enregistrés
dans les mairies d'arrondissement de Paris**

Mois d'Août	Année 2002	Année 2003
1er	58	44
2	46	19
3	14	0
4	0	75
5	69	54
6	51	69
7	41	70
8	40	111
9	44	42
10	13	0
11	0	181
12	69	185
13	40	217
TOTAL	485	1067 soit + 120 %

COQUIN, Yves

De: CORNU, Pierrick de la part de POSTEL-VINAY, Nicolas
Envoyé: jeudi 14 août 2003 21:17
À: COQUIN, Yves
Objet: TR:

Pour info
Pierrick Cornu

-----Message d'origine-----

De : Richard Bouton [mailto:r.bouton@wanadoo.fr]
Envoyé : jeudi 14 août 2003 19:28
À : POSTEL-VINAY, Nicolas
Cc : ABENHAIM, Lucien
Objet :

Bonjour,
compte tenu de l'ampleur des conséquences sanitaires de la canicule ainsi
que de son retentissement médiatique, ne penses tu pas qu'un petit message
expédié via DGS Urgent aux médecins serait opportun ?
Simplement leur rappeler les règles d'hygiène élémentaires en cas de forte
chaleur, les premiers signes d'appel d'hyperthermie ou de déshydratation, la
conduite à tenir en particulier pour les personnes âgées.

A te lire;
Cordialement.
Richard BOUTON

Annexe à la synthèse de la zone de défense de Paris du dimanche 17 août 2003

Bilan de l'évolution du nombre de décès constatés par la brigade des sapeurs-pompiers de Paris
du 1er au 16 août 2003

DAYES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
PARIS	6	8	9	7	9	6	18	14	24	18	45	92	98	52	7	7
57 PETITE COURONNE	12	7	9	14	8	12	29	48	37	31	78	130	129	55	12	3
TOTAL	18	15	18	21	17	18	47	62	61	49	121	212	227	107	19 ⁽¹⁾	10 ⁽¹⁾

(1) chiffre non consolidé.

Températures (2)	30	32	34,8	36,8	38,1	39,9	39	37,2	38	39,4	39,6	40,2	37,7	20,6	27,9	29
---------------------	----	----	------	------	------	------	----	------	----	------	------	------	------	------	------	----

(2) températures maximales relevées par Météo France en Ile-de-France.

CANICULE

Direction Générale de la Santé

Vendredi 15 août 2003

CROIX ROUGE FRANCAISE Direction Nationale de l'Urgence et du Secourisme		OPERATIONS DE SECOURS
Type : compte rendu d'opération		Date de la mission : 15/08/2003
Synthèse effectuée par : Secourisme & Communication	Pages : 5	Début de l'opération : 9/08/2003
OPERATION CANICULE - Point de situation du 15 août à 15 h		

➤ **Résumé**

• **Situation Nationale :**

- Plus de **3 000 personnes décédées** (Personnes âgées, cancéreux, grands malades) sur tout le territoire suite à la vague de chaleur (+ 40° C pendant 2 semaines)
- + 37 % d'augmentation des personnes DCD par rapport à août 02 avec des pics de + 49 % en Ile de France (source INVS)
- Services hospitaliers saturés (urgences et services)
- Services Funéraires débordés

• **Actions menées en Ile de France :**

- 350 équipiers engagés
- 35 véhicules engagés
- Renfort de personnel dans **23 hôpitaux** et **31 maisons de retraite**
- Transports de corps sur réquisition de la Préfecture de Police de Paris

• **Actions menées hors Ile de France :**

- 33 départements engagés
- 27 hôpitaux
- 35 maisons de retraite
- 400 équipiers engagés

- **TOTAL : 750 volontaires dans 50 hôpitaux et 66 Maison de retraite avec 50 véhicules des secours**

➤ **Opérations menées en Ile de France :**

□ **Département 75**

- 3 équipes de secours à disposition du SAMU 75
- 2 équipes de secours à disposition de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris dans les casernes



- Personnel en renfort des hôpitaux de St Antoine, Bichat, Lariboisière, Georges Pompidou, La Pitié, Sainte Périnne
- Renfort de personnel pour l'établissement CRF des Airelles dans le 20^{ème}
- Permanence de deux personnes au Centre Opérationnel de Zonal (Préfecture de Police de Paris), cellule téléphonique mise en place pour appeler plus de 6 000 personnes référencées par les service sociaux, assurée par le personnels de la préfecture et de diverses associations
- 4 véhicules légers dans les commissariats du 13^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} et 18^{ème} pour maraudes de personnes signalées auprès des commissariats

□ Département 91

- 3 équipes de secours pour la nuit dans les centres de secours pompiers (Arpajon, Palaiseau et Corbeille)
- 1 équipe de secours dans le centre SP d'Arpajon
- Personnel en renfort des hôpitaux d'Evry, Corbeille, Etampes, Longjumeau, Juvisy, Arpajon et Orsay
- Personnel en renfort dans une maison de retraite des Magnolias

□ Département 92

- 5 équipes de secours à disposition du SAMU 92
- Personnel en renfort des hôpitaux de Bécélère, Louis Mourier, Neuilly, Beaujon et Sèvres
- Renfort de personnel pour 7 maisons de retraite (les Abondances à Boulogne, 2 à Courbevoie, Marronniers à Neuilly, St Agnès = CRF, Villa renaissance à Fontenay, une à Vanves)
- 1 équipe de secours à disposition de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris

□ Département 93

- Personnel en renfort de 6 maisons de retraite demandé par la DDASS 93 (Livry Gargan, le Raincy, Bondy, Bagnolet, Noisy le Grand et Neuilly Plaisance)
- 3 équipes de secours à disposition du SAMU 93 dont une plus particulièrement destinée pour les maisons de retraite

□ Département 94

- 3 équipes en astreinte pour SAMU 94
- Personnel en renfort des hôpitaux (Emile Roux de Limeil-Brévannes et le Centre hospitalier Intercommunal de Créteil)
- 1 véhicule de noria à disposition du SAMU 94 pour des retours à domicile

□ Département 95

- Personnel en renfort des hôpitaux (Argenteuil, Eaubonne, Montmorency et Beaumont sur Oise)
- Renfort de personnel pour maisons de retraites (Bezons, Argenteuil, Montigny, 2 à Montmorency, Domont, Parmain, Fontenay en Parisis, 2 à Viarnes, Louvres, Groslay = CRF, Eaubonne = CRF)
- 1 équipe de secours à disposition du SAMU 95

➤ **Opérations menées hors Ile de France :**

- Département 01 : renfort de personnel pour 1 maison de retraite et un hôpital
- Département 02 : renfort de l'hôpital de Château Thierry et renfort de personnel pour une maison de retraite
- Département 07 : MOYENS ENGAGES SUITE INCENDIE (EVACUATION DE POPULATION)
- Département 10 : renfort de l'hôpital de Troyes et renfort de personnel pour une maison de retraite
- Département 11 : distribution d'eau et tournées pour SDF
- Département 12 : MOYENS ENGAGES SUR TEKNIVAL
- Département 16 : renfort de personnel pour maison de retraite
- Département 17 : relations permanentes avec la DDASS
- Département 21 : renfort de personnel hôpital de Dijon
- Département 23 : renfort de personnel pour une maison de retraite
- Département 26 : mise à disposition d'une équipe de secours au CHU de Valence + renforts de personnel Hôpitaux de Romans et Montélimar
- Département 28 : renfort de personnel pour 1 maison de retraite + numéro vert
- Département 30 : actions menées par le SAMU social, aide hôpital de Nîmes
- Département 36 : Alerte DDASS
- Département 37 : renfort de personnel pour 7 maisons de retraite
- Département 38 : renfort de personnel pour 5 maisons de retraite
- Département 41 : renfort de personnel pour 2 maisons de retraite
- Département 44 : renfort 2 hôpitaux de Nantes et 2 maisons de retraite
- Département 45 : renfort de personnel pour 1 maison de retraite

- Département 46 : Point hygiène au centre hospitalier de Figeac
- Département 47 : renfort de personnel pour 6 maisons de retraite
- Département 51 : renfort de personnel pour 1 maison de retraite et samu social + 2 hôpitaux de Reims
- Département 54 : renfort 4 hôpitaux
- Département 63 : renfort de personnel pour 1 maison de retraite
- Département 67 : distribution d'eau aux SDF
- Département 69 : aides à domicile
- Département 71 : renfort de personnel pour 1 maison de retraite
- Département 72 : renfort de personnel pour 1 maison de retraite
- Département 74 : renfort de personnel pour 1 maison de retraite et hôpital d'Annecy
- Département 81 : renfort de personnel pour 1 maison de retraite
- Département 82 : renfort de personnel pour l'hôpital de Montauban et veille SDF
- Département 84 : renfort de personnel pour l'hôpital d'Avignon et 3 maisons de retraite
- Département 86 : renfort de personnel pour 1 maison de retraite
- Département 87 : renfort de personnel pour l'hôpital de Limoges
- Département 89 : mise à disposition d'une équipe pour SAMU

➤ Organisation :

- Mise en place d'une cellule de crise nationale de la Croix-Rouge française
- Mise en place d'une cellule d'accueil téléphonique au siège de la Croix-Rouge française
- Dispositif prévue au moins jusqu'au lundi 18 matin

➤ Communication :

- Toutes les télévisions françaises et les radios nationales et locales
- Nombreux médias étrangers (RTL9, ARTE, ZDF, CNN, Radio Vatican, Télé Japonaise et Sud Africaine...)
- Pression médiatique importante

➤ Aide du Mouvement :

- Aucun besoin particulier pour le moment de la part de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et des Sociétés Nationales Sœurs (SN).

➤ Contact « CRF » :

- Cellule de crise nationale
Tél : + 33 1 44 43 12 95 Alain Risetto P : 06 07
- Cellule Communication – Presse
Tél : + 33 1 44 43 11 22 Stéphane Mantion P : 06 80
- Fax Communication
Tél : + 33 1 44 43 11 23

➤ Copie pour information :

- Professeur Marc Gentilini, Président de la Croix-Rouge Française
- M. Juan Manuel Suárez del Toro Rivero, Président de la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- Secrétariat Général de la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- Présidence de la République, M. Bas, Secrétaire Général de l'Elysée
- Cabinet de M. Raffarin, Premier Ministre
- Cabinet de M. Sarkozy, Ministre de l'Intérieur
- Cabinet de Mme Alliot-Marie, Ministre de la Défense
- Cabinet de M. Matteï, Ministre de la Santé
- Cabinet de M. Falco, Secrétaire d'Etat aux Personnes Agées
- Cabinet de M. Proust, Préfet de Police de Paris
- Cabinet de M. Huchon ; Président de la Région d'Ile-de-France
- Cabinet de M. Delanoë, Maire de Paris
- Mme Merli, Préfète, Secrétariat Général de la Zone de Défense de Paris
- M. Gonin, Directeur de Cabinet Adjoint - l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
- Direction Nationale de l'Urgence et du Secourisme – CRF
- Centres Opérationnels d'IDF - CRF

CANICULE

Direction Générale de la Santé

Samedi 16 août 2003

COQUIN, Yves

De: ABENHAIM, Lucien

Envoyé: samedi 16 août 2003 11:47

À: BOLOT-GITTLER, Anne; CREMIEUX, Anne-Claude; COQUIN, Yves

Objet: TR: Informations relative à la canicule. Note du 16 août.

Je vous transmet ci-joint la note de l'INVS. Je pense que nous devrions faire un communiqué avec les données APHP-Pompiers montrant la baisse des décès. Qu'en pensez-vous?
LA

-----Message d'origine-----

De : LEDRANS Martine [mailto:m.ledrans@invs.sante.fr]

Envoyé : sam. 16 août 2003 11:18

À : ABENHAIM, Lucien; Yves.coquin@wanadoo.fr; CREMIEUX, Anne-Claude; Anne.BOLOT-GITTLER@sante.gouv.fr

Cc : METTENDORFF Martial; ISNARD Hubert; ERMANEL Céline; TILLAUT Hélène; MEDINA Sylvia; BRUCKER Gilles

Objet : Informations relative à la canicule. Note du 16 août.

Bonjour,

Comme convenu, veuillez trouver ci-joint un point de situation et d'information à partir des données disponibles ce jour.

Je reste à votre disposition.

Martial Mettendorf

Martine Ledrans

Responsable du Département Santé Environnement

Institut de Veille sanitaire

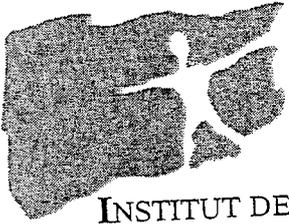
12, rue du Val d'Osne

94415 Saint Maurice Cedex

Tél : 01.41.79.67.55

Fax : 01.41.79.67.68

m.ledrans@invs.sante.fr

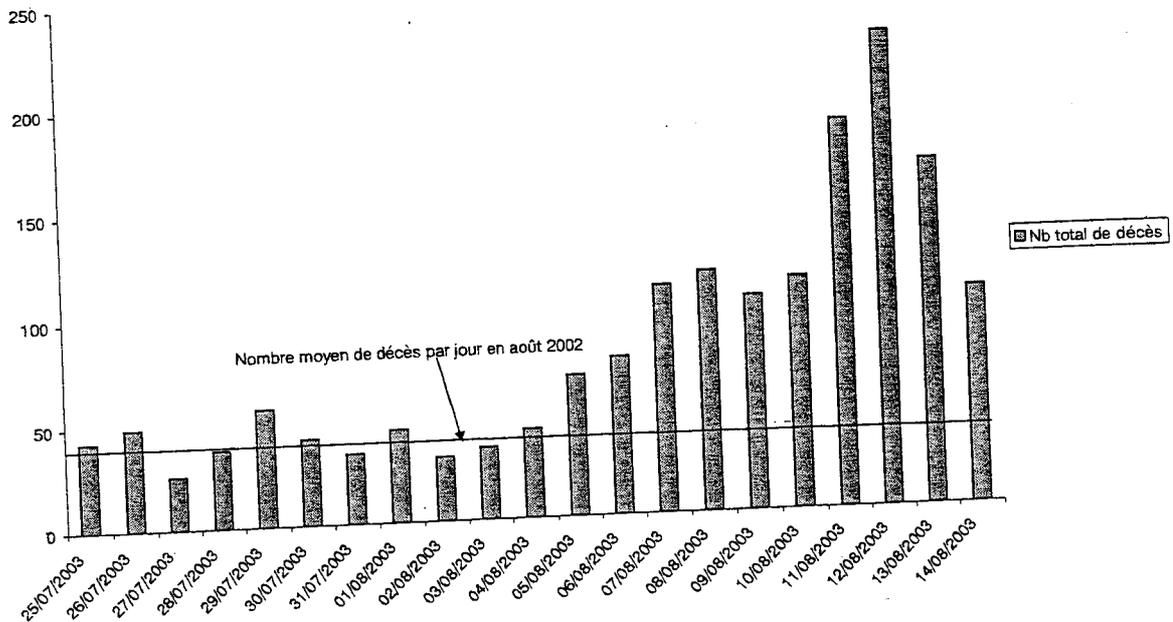


INSTITUT DE
VEILLE SANITAIRE

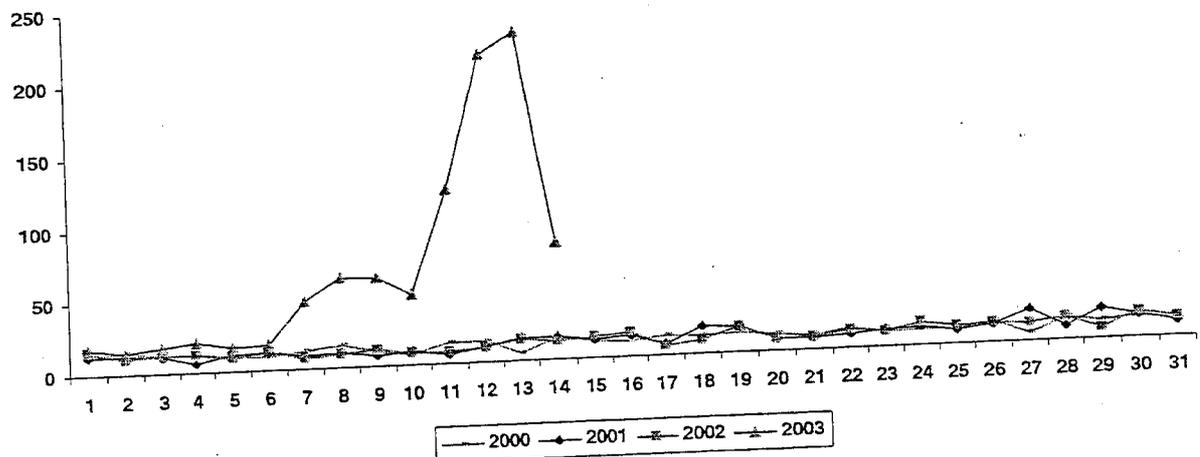
Note d'informations concernant la mortalité liée à la canicule 16 août 2003

1. Nombre de décès journaliers survenus dans les établissements de l'AP-HP

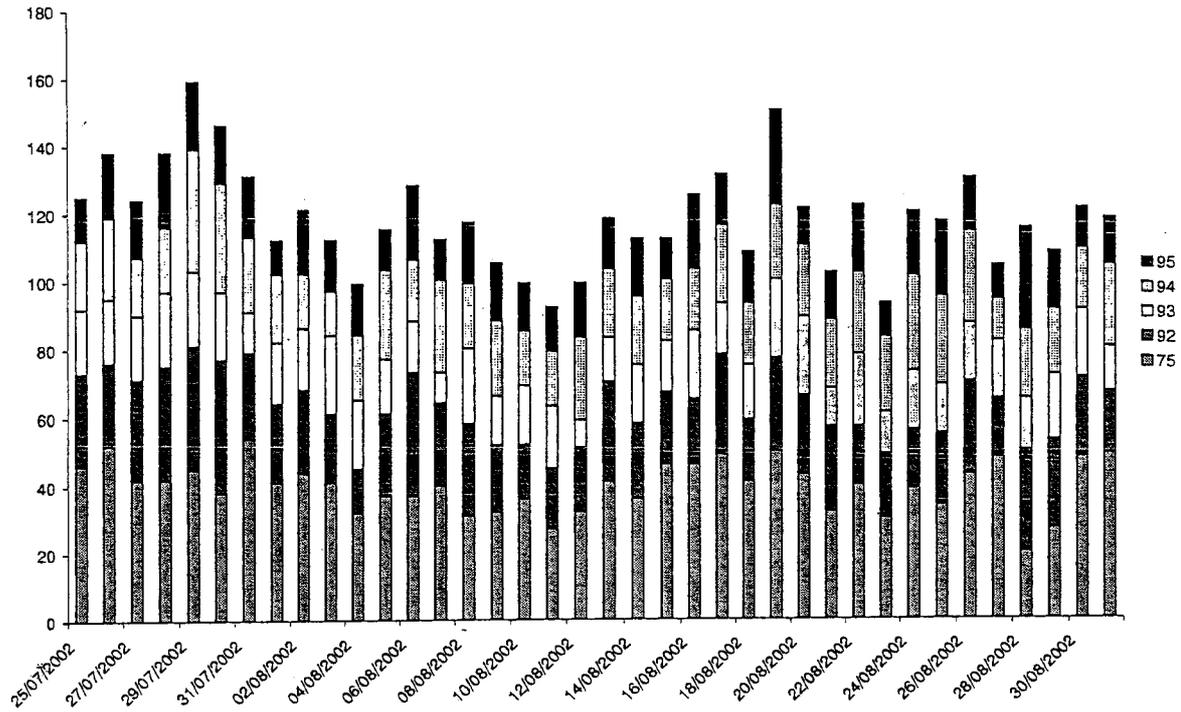
Nb total de décès quotidien enregistrés dans les hôpitaux de l'AP-HP
entre le 25 juillet et le 14 août 2003



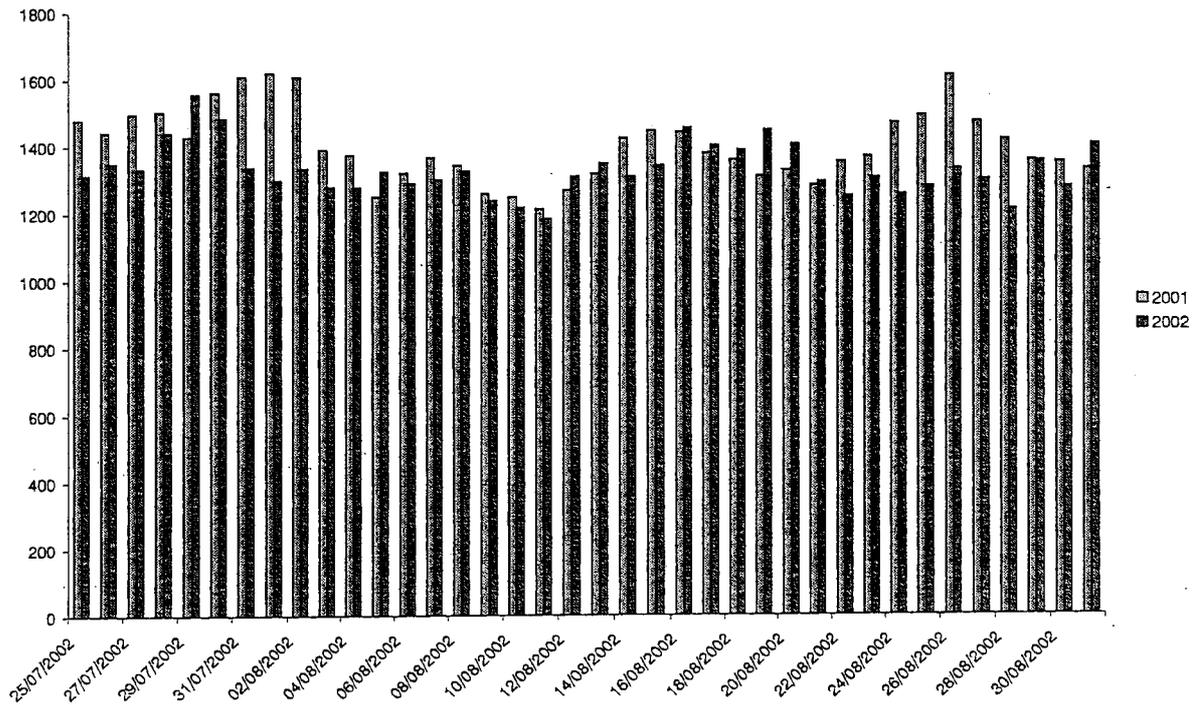
2. Données des sapeurs pompiers de Paris : victimes secourues décédées liées directement ou indirectement à la canicule pour Paris et petite couronne au mois d'août 2000, 2001, 2002 et 2003.

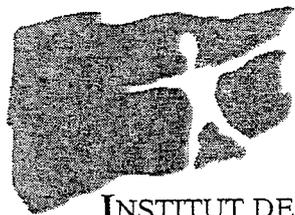


3. Nombre de décès journaliers Paris et Petite Couronne en août 2002 (Données CepiDC).



4. Nombre de décès journalier France Entière pour 2001 et 2002 (Données CepiDC).



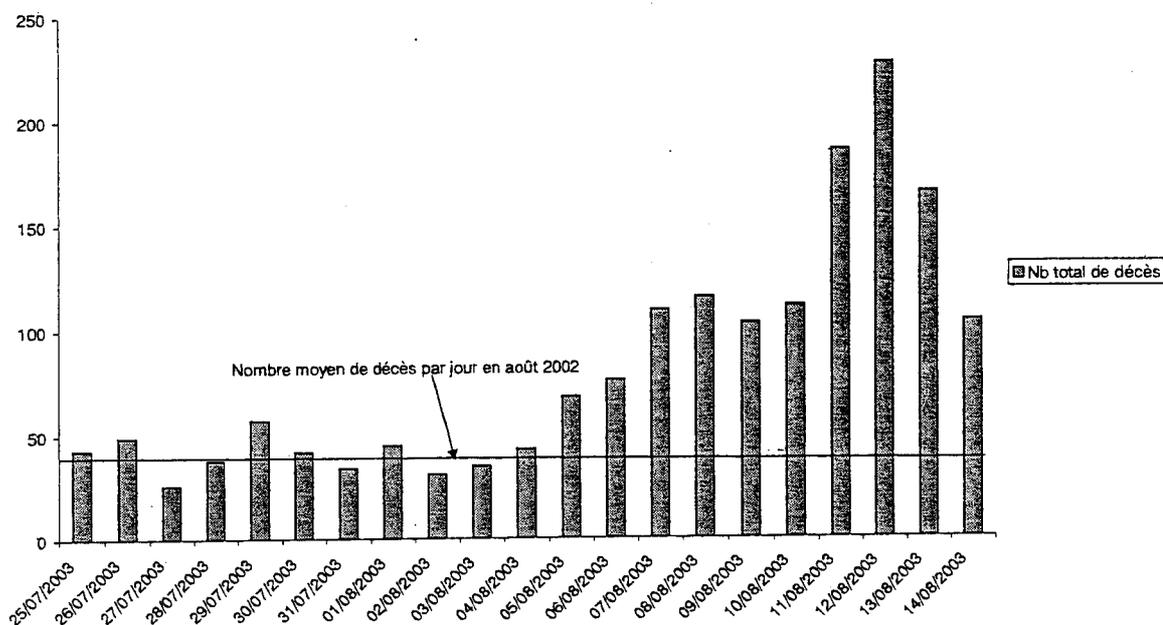


INSTITUT DE
VEILLE SANITAIRE

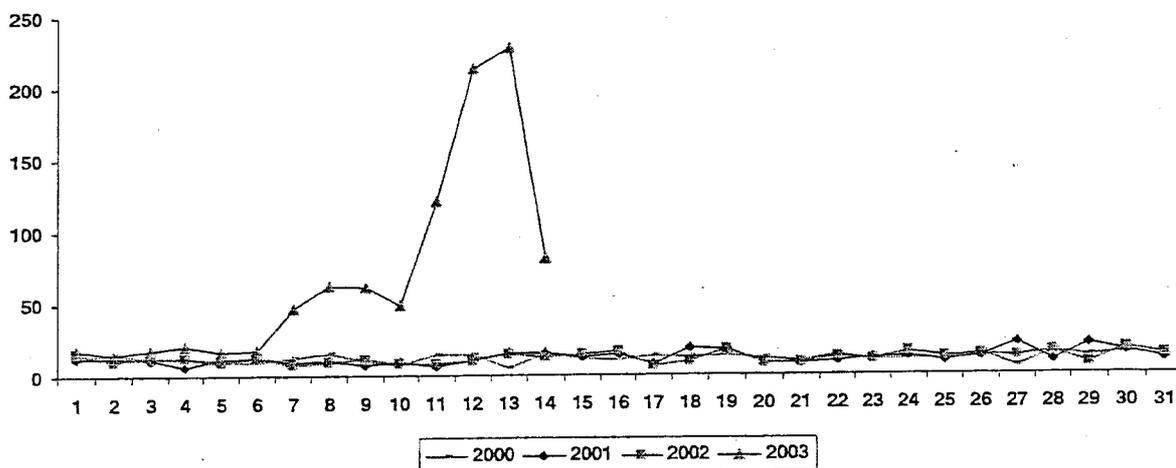
Note d'informations concernant la mortalité liée à la canicule 16 août 2003

1. Nombre de décès journaliers survenus dans les établissements de l'AP-HP

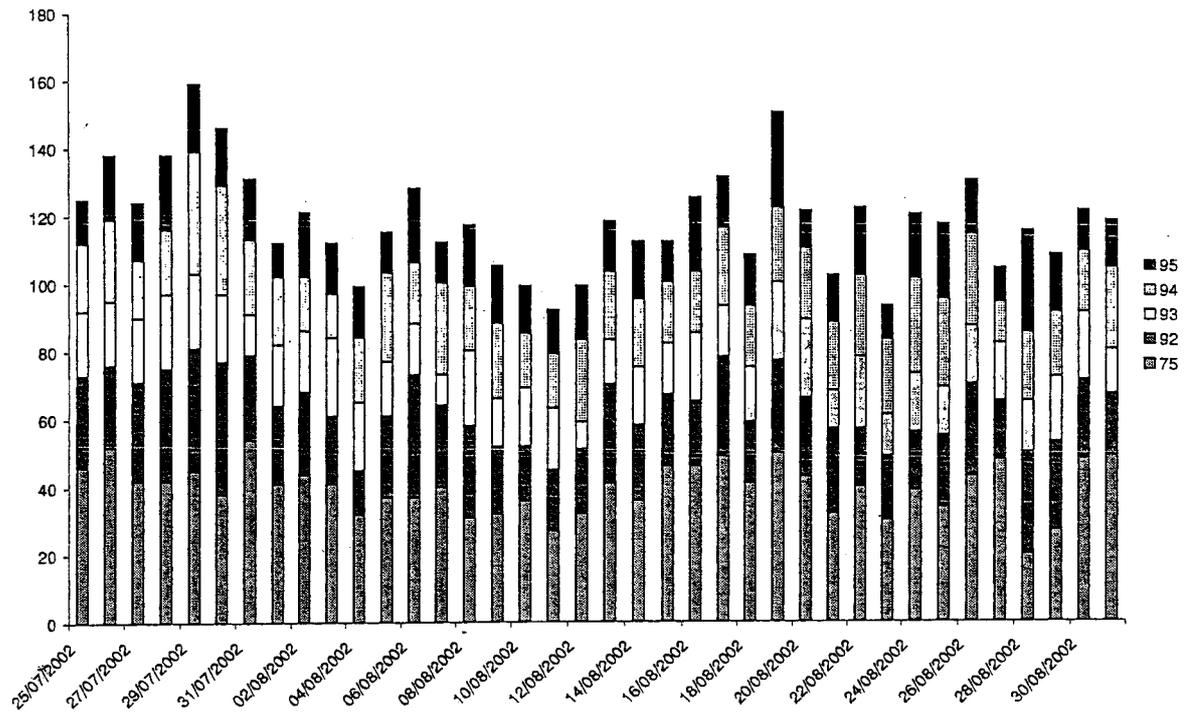
Nb total de décès quotidien enregistrés dans les hôpitaux de l'AP-HP
entre le 25 juillet et le 14 août 2003



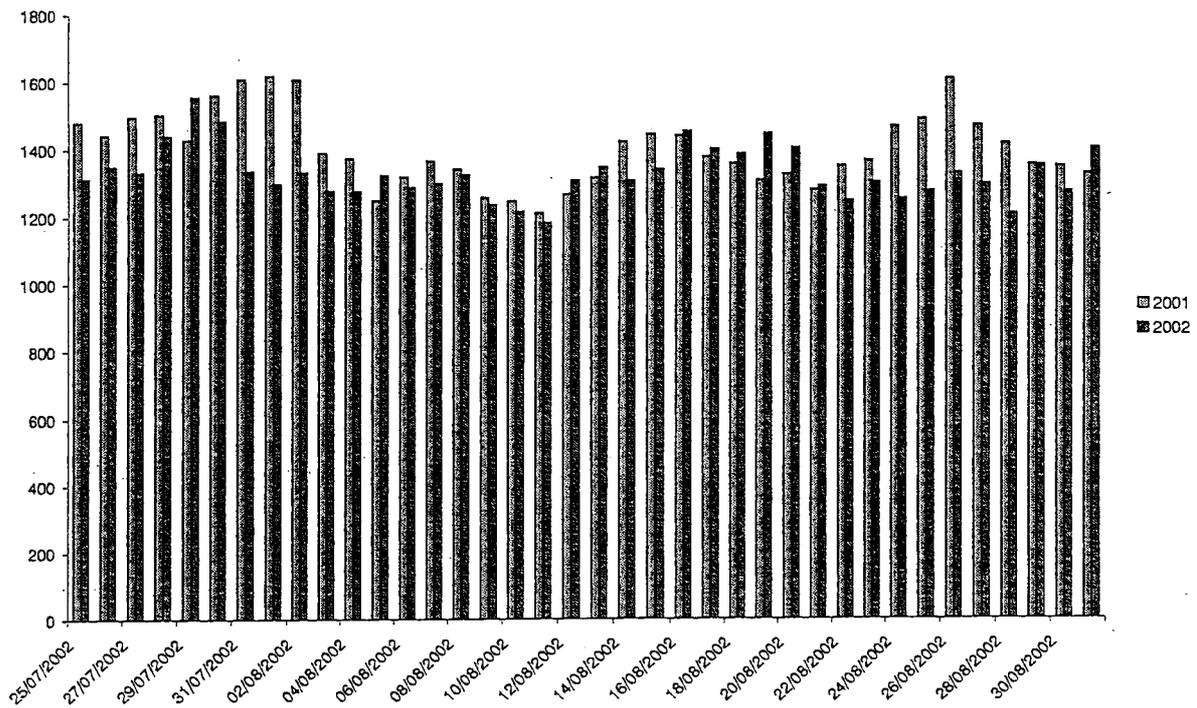
2. Données des sapeurs pompiers de Paris : victimes secourues décédées liées directement ou indirectement à la canicule pour Paris et petite couronne au mois d'août 2000, 2001, 2002 et 2003.



3. Nombre de décès journaliers Paris et Petite Couronne en août 2002 (Données CepiDC).



4. Nombre de décès journalier France Entière pour 2001 et 2002 (Données CepiDC).



5. Estimation de la surmortalité à partir des données administratives de décès au 15 août 2003.

Dans le but d'établir une première évaluation de la surmortalité sur l'ensemble du territoire due à la vague de chaleur, le Ministère de l'Intérieur a demandé le 13 août aux préfets de tous les départements de transmettre le nombre de décès survenus jour par jour dans le département à partir du 25 juillet pour les années 2002 et 2003.

Dans l'attente de données consolidées, de nombreux départements ont adressé, ainsi qu'il était demandé dans la télécopie d'instruction, des données partielles ou une estimation qualitative. En fait, très peu de données présentées jour par jour sont disponibles.

Seuls les départements ayant transmis des données permettant une comparaison et une première estimation de la surmortalité pendant la période d'étude ont été retenues. Les critères de sélection des départements pour estimer la surmortalité sont les suivants :

- Des données de mortalité existantes à partir du 25 juillet 2003.
- Obtenues à partir des certificats de décès sur plusieurs communes du département ou exceptionnellement en sommant la mortalité hospitalière et extra-hospitalière.

En ce qui concerne la mortalité en 2002 pendant la même période, les données fournies par les départements ont été utilisées. En cas de non disponibilité de ces données localement, les données journalières de mortalité pour chaque département fournies par le CepiDC (compte tenu du contexte, le CepiDC a traité en urgence les certificats de décès de l'année 2002) ont été utilisées.

Le nombre de départements répondant est de 76 sur 96 (79 %). Le nombre de départements sur lesquels portent l'analyse est de 57 (59 %).

Des disparités importantes entre départements et au sein d'un département ont été retrouvées :

- en cohérence avec les données fournies par les PFG, la surmortalité est plus importante dans les départements franciliens analysés.
- il existe un différentiel de mortalité hétérogène entre les départements variant entre - 49 % dans le Jura et + 141 % dans le Val de Marne.
- au sein d'un département des variations importantes sont signalées, par exemple, dans les Alpes de Haute Provence, il semble que la zone Sud-Ouest du département correspondant aux cantons de Manosque et Forcalquier ait été plus touchée que la zone Nord, zone de montagne où les conditions climatiques sont restées plus clémentes. Dans le Vaucluse, les 15 communes plus importantes ont été analysées, Avignon présente une variation entre 2003 et 2002 de -8% de décès, les 14 autres communes présentent +36% de décès pour la période d'étude. En Gironde, une analyse sur une peu plus de 30% des communes montre, à Bordeaux, une

augmentation du nombre de décès en 2003 de +68%, dans les autres communes cette augmentation est de 39%.

On peut d'ores et déjà donner les éléments de discussion suivants :

- Beaucoup de départements ont basé leur estimation sur les données des mairies des communes les plus importantes. Ceci conduit sans doute à une surestimation du fait d'une mortalité plus élevée dans les grandes et moyennes communes qui sont notamment le siège des établissements hébergeant les personnes âgées.
- Les données des derniers jours de la période d'étude (11, 12, 13) ne sont souvent pas consolidées, conduisant sans doute à une sous estimation de la surmortalité.

Il n'est donc pas possible de fournir à partir de ces données, une estimation correcte de la surmortalité sur l'ensemble du territoire.

Une amélioration de la remontée des informations s'avère nécessaire afin de consolider rapidement les données pour l'ensemble des communes de tous les départements.

Ainsi, à titre exceptionnel et ce jusqu'au 15 septembre 2003, il est nécessaire de demander aux maires, via les préfets, de procéder à une transmission immédiate des certificats de décès aux DDASS. Chaque DDASS établira et actualisera un compte journalier de décès pour le département à partir du 1^{er} Août 2003, données journalières qui pourront être comparées aux données récemment obtenues du CepiDC pour 2001 et 2002. Les DDASS transmettront au jour le jour les certificats de décès au CepiDC. Une collaboration entre l'InVS et le CepiDC aura pour objectif de conduire une analyse épidémiologique des certificats de décès établis pendant cette période en vue de connaître les caractéristiques socio-démographiques des personnes décédées et d'affiner la distribution géographique des décès (zone urbaine, zone rurale, etc.). Ce travail prendra également nécessairement en compte les données spatio-temporelles de Météo-France.

6. Enquête de mortalité hospitalière par coup de chaleur

A ce jour, les fiches sont réceptionnées et en cours de saisie (environ 1400 fiches transmises dont la saisie permettra la suppression des doublons). Les premiers résultats de cette enquête pourront être communiqués lundi 18 août dans la journée.

Saint Maurice, le 16 août 2003.

542



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

DIRECTION DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILES

Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises

Centre de Transmissions

TELECOPIE

Rédacteur	N° télécopie	N° de Téléphone
CENTRE DE TRANSMISSIONS	0141115252	0156047232
Autorité Signataire	Date et Heure	Nom et Signature
	16/08/03 13:38	
Destinataire		N° de Télécopie
MINSANTE DR COQUIN		0140564674

Objet : NMR 2340/DDSC COGIC CENTRANS/EFFETS DE LA CANICULE - TRANSPORT ET CONSERVATION DES

TEXTE

DE : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES
DIRECTION DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILES
BUREAU DE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ
CIVILES

A :

POUR ACTION

MONSIEUR LE PRÉFET DE POLICE, PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE DE PARIS
MADAME ET MESSIEURS LES PRÉFETS DE ZONE DE DÉFENSE (METROPOLE)

AUX FINS UTILES

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉFETS DE RÉGION ET DE DÉPARTEMENT
MADAME LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA ZONE DE DÉFENSE DE PARIS
MESSIEURS LES PRÉFETS DÉLÉGUÉS POUR LA SÉCURITÉ ET LA DÉFENSE
MESSIEURS LES CHEFS D'ÉTAT-MAJOR DE ZONE - COZ

POUR INFORMATION

PERMANENT DU CABINET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET
DES LIBERTÉS LOCALES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA FAMILLE, ET DES PERSONNES HANDICAPÉES :

-DR COQUIN (TELECOPIE : 01.40.56.46.74)

-HFD

— 543 —
GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES
UNION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

PROTEGE

T : EFFETS DE LA CANICULE - TRANSPORT ET CONSERVATION DES CORPS

DEMANDE DU MINISTERE DE LA SANTE, DE LA FAMILLE ET DES PERSONNES HANICAPEES, AI L'HONNEUR DE
DEMANDER DE FAIRE LE POINT SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LES DEPARTEMENTS DE VOTRE
POUR LE TRANSPORT ET LA CONSERVATION DES CORPS DES PERSONNES DECEDEES SUITE A LA
CANICULE.

PRECISEREZ LES CENTRES DE CONSERVATION DES CORPS EVENTUELLEMENT OUVERTS A CETTE
OCCASION, LEUR CAPACITE ET LEUR ZONE DE COUVERTURE.

RECENSEREZ EGALEMENT LES SITUATIONS SANITAIRES PREOCCUPANTES, EN PARTICULIER LORSQUE LES
CORPS SONT CONSERVES A DOMICILE ET LES MESURES PRISES.

VOUDREZ BIEN TRANSMETTRE CES ELEMENTS AU COGIC AVANT 19H00, DELAI DE RIGUEUR. LES PREFETS
REGION ET DE DEPARTEMENT EGALEMENT DESTINAIRES DE CE MESSAGE VOUS COMMUNIQUERONT LES
ELEMENTS NECESSAIRES AVANT 18H00.

LA SUITE, VOUS PROCEDEREZ A UNE MISE A JOUR QUODITIENNE DE CES DONNEES AVANT 19H00. VOS
DONNEES SERONT PRESENTEES PAR DEPARTEMENT ET PAR VILLE.

VEILLEREZ A MOBILISER LE DELEGUE ZONAL SANTE POUR VOUS APPORTER TOUTE L'AIDE NECESSAIRE
AFIN DE PROCEDER A CE RECENSEMENT.

RE : REGIS GUYOT, PREFET, CHARGE DE L'INTERIM DU DIRECTEUR DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE
NATIONALE, HAUT FONCTIONNAIRE DE DEFENSE

FIN ET FIN

COQUIN, Yves

De: ABENHAIM, Lucien
Envoyé: samedi 16 août 2003 13:57
À: DAIX, Pia; CREMIEUX, Anne-Claude; COQUIN, Yves
Objet: cp 1608 projet



CPchaleur1608.doc



Direction générale de la Santé



Institut de
Veille Sanitaire

Paris, le 16 août 2003

COMMUNIQUE DE PRESSE/ PROJET 1

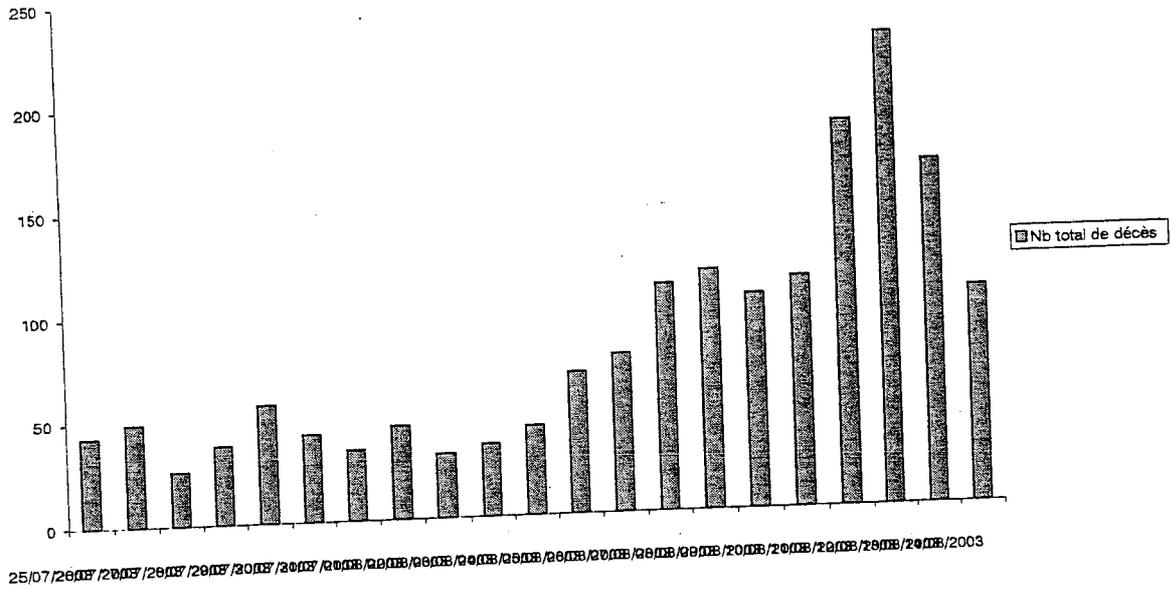
PREMIERE ESTIMATION DES DECES DUS A LA CANICULE

L'évaluation des conséquences sanitaires de la canicule est actuellement effectuée par la Direction Générale de la Santé et l'Institut de veille sanitaire. Plusieurs enquêtes sont en cours :

- 1) Suivi des décès totaux dans de grands centres hospitaliers de plusieurs villes afin d'évaluer la dynamique de l'épidémie. Les données disponibles indiquent une baisse significative du nombre de décès le 14 août par rapport au pic du 12 août, comme en témoignent les données de l'AP-HP de la figure 1 ci-dessous. Il apparaît que le nombre de décès a diminué significativement les 13 et 14 août, indiquant un repli de l'épidémie, mais qu'il restait supérieur au nombre observés dans la période précédant l'épidémie. Des informations partielles semblent confirmer la baisse le 15 août, sans qu'il soit possible pour l'instant de considérer que l'épidémie soit complètement résolue. De plus, des décès différés sont à craindre.

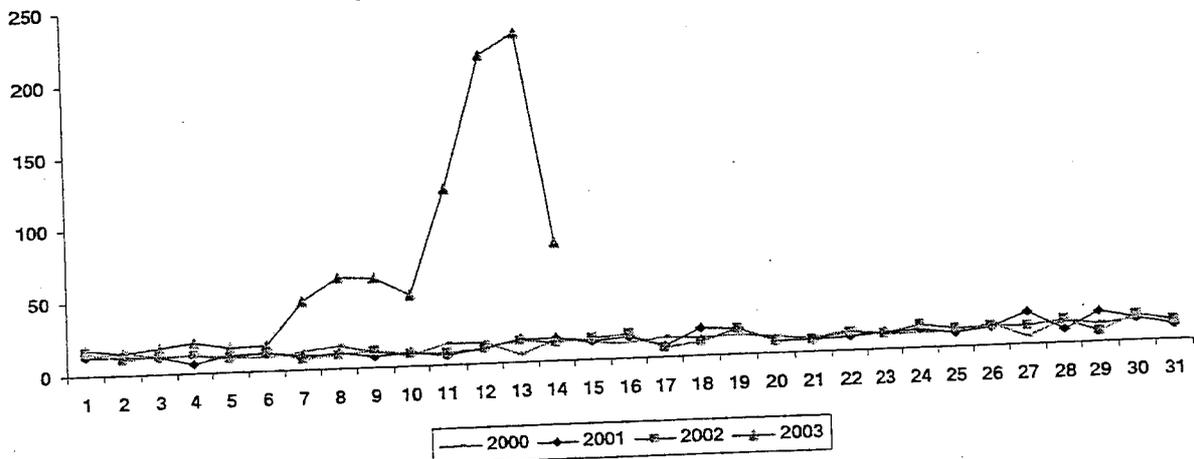
Figure 1. Nombre de décès journaliers survenus dans les établissements de l'AP-HP

Nb total de décès quotidien enregistrés dans 33 hôpitaux de l'AP-HP entre le 25 juillet et le 14 août 2003



2) Enquête sur les interventions sanitaires des services de secours. La figure 2, qui porte sur les décès directement ou indirectement liés à la canicule observés par la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) pour Paris et la petite couronne (départements 75, 92, 93, 94, 95) du 1^{er} au 13 août 2003 et les compare aux décès (TOTAUX OU PAR HYPERTHERMIE ? ? ?) constatés par la BSPP à la même période en 2001 et 2002 confirme la dynamique de l'épidémie avec une augmentation commençant le 7 août, un plateau les 8, 9 et 10 août et une augmentation brusque le 11 avec un pic le 13 août, suivi d'une diminution nette le 14.

Figure 2. Données des sapeurs pompiers de Paris : victimes secourues décédées liées directement ou indirectement à la canicule pour Paris et petite couronne au mois d'août 2000, 2001, 2002 et 2003.



- 3) Etude sur caractéristiques des personnes décédées par hyperthermie sur l'ensemble du territoire. Environ 1500 fiches ont été reçues à ce jour par l'Institut de veille sanitaire et font l'objet d'une analyse, dont les résultats devraient être disponibles en début de semaine prochaine.
- 4) L'estimation de la surmortalité totale associée à la canicule. Plusieurs sources de données sont utilisées : des certificats de décès, exploitation des données du PMSI et des données de mortalité de l'INSERM). Les remontées actuelles des certificats de décès, encore partielles, semblent confirmer l'augmentation moyenne, sur la période du 6 au 13 août, d'environ 30% des décès dans les grands centres. Il existe cependant des variations importantes, tant géographiques que d'un centre à l'autre dans les mêmes zones, rendant difficile une extrapolation nationale fiable du nombre absolu de décès (patients de certaines zones étant hospitalisés dans des centres hospitaliers de zones différentes, etc.). Une évaluation complète nécessite la remontée des 36 000 communes qui a été requise de façon accélérée, mais ne devrait pas être disponible avant plusieurs semaines. En attendant, des estimations seront fournies à partir des données des pompes funèbres et d'autres estimations dans les prochains jours.

Contact presse : ? ? ?
Site internet : www.sante.gouv.fr